

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE(A) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08N001DSI du 02 avril 2008 approuvant le renouvellement de l'unité GDR n° 2439, intitulée « Modélisation Mathématique et Simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs (MOMAS) », dont le directeur est M. Tony LELIEVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier LE MAITRE, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LE MAITRE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Alexandre ERN, ICPEF à l'Ecole des Ponts ParisTech.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012